

Décision n°29/2023

Objet : Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2023 –Sté MILLE ET UNE ETOILES

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°08/2020 en date du 25 mai 2020, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat de prestations de services avec des artificiers spécialisés pour la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2023 ;

DECIDE

- Article 1** Est conclu un contrat de prestations de services avec la Société Mille et Une Etoiles, 71 Rue Chenard et Walker à PERPIGNAN (66000) pour la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2023, aux conditions suivantes :
- Prestations : conception du spectacle, fourniture et livraison des produits pyrotechniques, mise en place et tir par artificiers spécialisés, y compris assurance responsabilité civile, sonorisation et nettoyage du site,
 - Prix global et forfaitaire : 20.000,00 Euros T.T.C..
- Article 2** La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune – chapitre 011.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

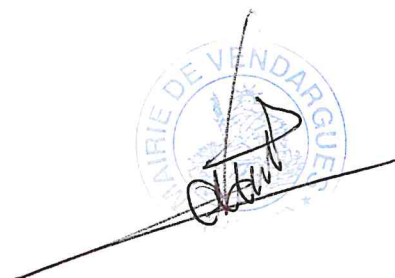
Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le12.Mai.2023.....

Fait à Vendargues, le 12 mai 2023.

**Le Maire,
Guy LAURET.**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' around the perimeter. The signature is written across the center of the stamp.